



FONDATION
POUR
L'ENFANCE

DES REPÈRES
POUR SE CONSTRUIRE

Rapport
d'activité
2015



L'Enfance en France en 2015

En écho aux évènements tragiques intervenus en début et fin d'année à Paris, l'année 2015 a mis en évidence plusieurs signaux d'inquiétude concernant la situation de l'Enfance en France.

L'UNICEF, dans son rapport de juin 2015, a lancé un cri d'alarme sur le nombre d'enfants (plus de 3 millions) vivant en situation de pauvreté. L'ONU a de son côté, sur la base des rapports alternatifs d'associations et de différentes auditions, alerté sur les retards persistants de la France dans certains domaines des droits de l'enfant. Par ailleurs, la Défenseure des Enfants a mis un éclairage tout particulier sur les droits des enfants avec handicap, notamment au sein des dispositifs de protection de l'enfance.

La fragilisation générale des familles (hausse de la monoparentalité, isolement), la perte de certains repères éducatifs et scolaires, l'invasion du numérique et de l'Internet au sein des familles, interrogent sur les conditions du développement harmonieux de l'enfant, et notamment du petit enfant, et sur les risques qui pourraient en découler à terme.

A ces questionnements s'ajoutent ceux liés aux processus de radicalisation brutale de jeunes de tous milieux. L'irruption de la violence dans le quotidien des enfants (médiatisation du terrorisme, situation des réfugiés en Europe et en France, hausse du harcèlement en milieu scolaire et sur les réseaux sociaux) est un défi pour les accompagnants, parents et enseignants.



Missions sociales de la Fondation **Projets soutenus et partenariats**

En accord avec sa vocation de "fédérer les énergies au service de l'Enfance en difficulté", la Fondation pour l'Enfance a concentré son action sur le soutien à des projets répondant à cet objectif.

Une nouvelle étape pour le réseau national de parrainage de proximité

Les études menées par France Parrainages en 2014 ont confirmé les bienfaits du parrainage pour les enfants, qu'ils soient placés, ou vivant dans des familles fragilisées. Pourtant, ce dispositif solidaire n'est connu que de 6 % des Français. Ses acteurs restent morcelés, et leur soutien par les Conseils Départementaux demeure fragile et insuffisant. L'appui à la création d'un réseau national d'associations de parrainage de proximité est notre priorité depuis 2013. Ce réseau doit être le porte-voix du parrainage et une structure d'accompagnement du déploiement des bonnes pratiques de parrainage en France. A travers son soutien apporté à France Parrainages et à 3 associations locales sur 3 ans, la Fondation pour l'Enfance a permis d'impulser une nouvelle dynamique nationale à laquelle les pouvoirs publics et d'autres fondations ont été sensibles.

Ainsi le parrainage de proximité a été identifié par le Secrétariat d'Etat à la Famille comme l'un des dispositifs clés de son projet de réseau national d'entraide pour les familles monoparentales (voir ci-dessous). Par ailleurs, la Fondation Bettencourt-Schueller nous a honorés de son soutien à la création d'une fondation abritée de la Fondation pour l'Enfance en faveur d'un réseau national de parrainage de proximité. La Fondation Bettencourt-Schueller a souhaité sur 2 ans renforcer notre action et celle de France Parrainages en finançant le développement du réseau, de ses actions de communication et de collecte, ainsi qu'une nouvelle étude sur l'efficacité du parrainage de proximité en termes d'impact social.

La Fondation pour l'Enfance anime ces différentes actions et participe régulièrement à ses instances de pilotage.



L'impulsion en faveur d'un collectif pour le parrainage de proximité

La Fondation pour l'Enfance s'est également engagée dans l'initiative inter-associative nationale de lancement d'un collectif pour porter la voix de ce dispositif auprès des pouvoirs publics, locaux ou nationaux, mais aussi auprès des médias. Ce collectif associe France Parrainages, Parrains par Mille, Grands Parrains, l'UNAPP, le Secours Catholique, et l'UNAF. Il assure ainsi une très forte représentativité des acteurs de terrain et prévoit de déployer ses premières actions en 2016 en France mais aussi en Europe (Colloque des acteurs européens du parrainage).

Une participation active à la création d'un nouveau dispositif inter-associatif en faveur des familles monoparentales

En France, en 2012, les foyers monoparentaux (85% de femmes) représentaient 22% des familles. Les aides publiques matérielles à destination des familles monoparentales ont été renforcées. Toutefois, elles ne suffisent pas à aider les familles monoparentales les plus isolées, celles qui cumulent l'absence de père (le plus fréquemment) et l'absence de solidarité familiale (éloignement géographique) : elles ne permettent pas de sortir de l'isolement, de créer du lien social, de prévenir les situations d'épuisement.

A l'initiative du Secrétariat d'Etat à la Famille et à l'Enfance, et en lien avec l'AFEV, la Fédération des Centres Sociaux, France Parrainages, Parrains par Mille, Grands Parrains, la Ligue de l'Enseignement et l'UNAF, la Fondation pour l'Enfance s'est mobilisée pour créer une fondation pour le portage d'un futur grand réseau national de soutien aux familles monoparentales.

La vocation de ce réseau sera de mieux cibler les familles monoparentales et de tirer parti de la vaste couverture nationale des différentes associations impliquées afin de toucher ces familles, de leur présenter l'ensemble des aides disponibles en matière de répit ou de pause parentale (soutien scolaire, parrainage de proximité, nouveaux services de répit de la Ligue de l'Enseignement...) et de les intégrer à un dispositif d'entraide entre familles.

Personne à qui en parler ?

Ici, on t'écoute.



Numéros pour l'enfance : une campagne de promotion labellisée par le Défenseur des Droits

A l'occasion du 25ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, la Fondation pour l'Enfance a lancé en septembre 2015 un portail web destiné à faire augmenter la notoriété et le recours à 9 des principaux dispositifs téléphoniques d'aide à l'enfance et à la parentalité.

Ce lancement fut précédé d'une étude, commandée par la Fondation pour l'Enfance, visant à établir un état des lieux des connaissances qu'ont les Français sur ces numéros. Les résultats ont témoigné de l'importance d'une telle opération : 80% ne peuvent citer spontanément un numéro d'aide parent-enfant, et seul 1 Français sur 3 connaît le 119 – Allô Enfance en Danger, le numéro national d'urgence pour l'enfance en danger.

Cette opération des numéros pour l'enfance, menée en partenariat avec plusieurs structures publiques et associatives (GIP Enfance en Danger, Enfance et Partage, CFPE Enfants Disparus...), s'est accompagnée d'une campagne Facebook dont les résultats se sont avérés très satisfaisants : l'affichage de notre publicité a touché 1 300 000 internautes de tous âges, et 70 000 clics ont été portés vers notre site, soit 70 000 personnes en demande d'information quant à l'une des thématiques traitées par le portail (maltraitances, harcèlement scolaire, disparitions d'enfants...).

A l'occasion du 26ème anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, le portail des numéros pour l'enfance fut désigné comme faisant partie des meilleurs outils parmi les 110 projets labellisés par le Défenseur des Droits.

Agence Française de l'Adoption : Un partenariat pour parrainer des enfants dans les pays d'adoption de l'Agence

L'Agence Française de l'Adoption est une agence publique placée sous la tutelle des ministères des Affaires étrangères et européennes, de la Famille, de la Justice et de l'Intérieur, et a pour mission d'informer, de conseiller et d'accompagner les familles, et de servir d'intermédiaire pour l'adoption de mineurs étrangers de quinze ans. L'Agence a noué avec différents pays d'adoption des accords de partenariat pour mener localement des actions en soutien aux dispositifs de Protection de l'Enfance. Dans ce cadre, les parents adoptants se sont vus proposer de parrainer des enfants dans les pays d'où leur enfant est originaire. Cette action a été coordonnée par la Fondation pour l'Enfance, qui a notamment orienté les demandes des parents vers les acteurs de parrainage international des pays concernés.

© Saragoussi-Enfance-Majuscule



Prix Média 2016

Comme chaque année, la Fondation pour l'Enfance a poursuivi son soutien à l'association Enfance Majuscule pour l'organisation du Prix Média qui a pour vocation de récompenser des productions audiovisuelles sur une thématique en lien avec la cause de l'Enfance. L'évènement s'est déroulé en juin 2015 et a présenté de larges extraits de films forts (Perpétuité pour les Enfants d'Amérique, Mon Fils un si long Combat, 3 X Manon...)

Partie civile cyber-pédopornographie

Le cabinet Lombard Baratelli & Associés est partenaire de la Fondation pour l'Enfance depuis plus de 10 ans pour défendre la cause des enfants dans les affaires liées à la cyber-pédopornographie. En 2015, les avocats du cabinet ont participé à 22 affaires liées à la diffusion, fixation, enregistrement, transmission, détention, importation, exportation ou captation d'images d'un mineur présentant un caractère pornographique, faits prévus et réprimés par l'article 227-23 du Code Pénal.



Missions sociales de la Fondation **Plaidoyer**

Dans le cadre de ses missions de plaidoyer, la Fondation pour l'Enfance a participé à plusieurs instances de concertation publique au cours de l'année 2015 :

Loi Meunier-Dini de réforme de la Protection de l'Enfance

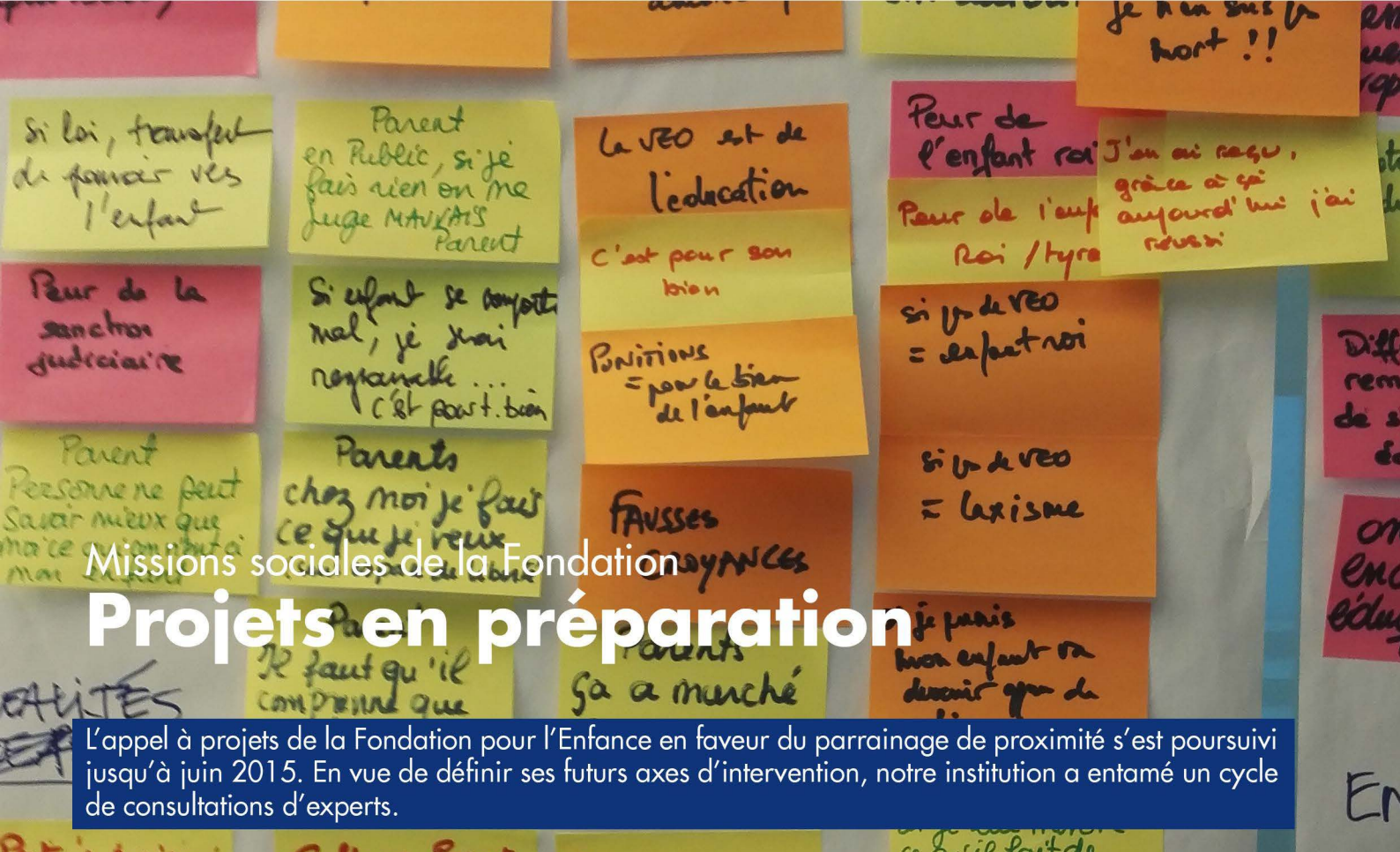
La Fondation a soutenu l'esprit de ce texte et plusieurs de ses dispositions en faveur d'une structure de pilotage national de la Protection de l'Enfance ou de l'amélioration des pratiques des Cellules départementales de Recueil des Informations Préoccupantes (CRIP).

Rapport annuel de la Défenseure des Enfants auprès du Défenseur des Droits

La Fondation a été auditionnée par les équipes de la Défenseure des Enfants sur le thème « Handicap et Protection de l'Enfance » pour souligner les difficultés posées par le repérage différentiel de certains handicaps cognitifs et de situations de maltraitance, et par la qualité de la prise en charge des enfants avec handicap au sein des dispositifs de Protection de l'Enfance.

Adhésion au Collectif EducNUM

Initié par la CNIL, ce regroupement est un Collectif d'acteurs très divers – issus du monde de l'éducation, de la recherche, de l'économie numérique, de la société civile, de Fondations d'entreprises et d'autres institutions – pour porter et soutenir des actions visant à promouvoir une véritable « culture citoyenne du numérique ». La Fondation est adhérente de ce collectif et participera à ses actions en faveur de l'enfance en 2016. Aujourd'hui, le collectif EducNUM regroupe plus de 50 structures.



Missions sociales de la Fondation Projets en préparation

L'appel à projets de la Fondation pour l'Enfance en faveur du parrainage de proximité s'est poursuivi jusqu'à juin 2015. En vue de définir ses futurs axes d'intervention, notre institution a entamé un cycle de consultations d'experts.

Violences éducatives ordinaires

En matière de sensibilisation contre les violences éducatives, dans la suite de ses campagnes grand public contre les châtiments corporels (La Gifle 2011 et 2013), l'équipe a initié une rencontre d'acteurs de la pédagogie du jeune enfant (pédiatres, formateurs, pédagogues, responsables d'associations) pour définir ensemble les bases d'un dispositif de sensibilisation d'une autre envergure : plus constant tout au long de l'année, relayé sur différents canaux parfaitement adaptés aux jeunes parents qui forment un cœur de cible, et faisant intervenir des acteurs relais de la petite enfance.

Enfance et Numérique

La Fondation pour l'Enfance accordera également une importance particulière à la thématique « Enfance et Numérique » en réunissant 3 ateliers d'experts de nombreux domaines (enseignement, recherche, praticiens, industriels, institutionnels...) afin de définir des pistes d'action. La question de l'accompagnement de l'entrée des petits enfants dans la nouvelle civilisation numérique est, dans ce cadre, un angle d'attaque particulièrement intéressant.



Missions d'abritement de la Fondation

Dotée de la capacité « abritante » qui lui permet de donner vie à des bébé-fondations souhaitant porter une mission distincte dans le domaine de l'enfance, la Fondation pour l'Enfance s'est beaucoup investie en 2015 pour préciser les modalités de fonctionnement et d'abritement de ces projets, tout en lançant concrètement plusieurs nouvelles fondations.

Fondation Agir contre les disparitions d'enfants

L'association CFPE-Enfants Disparus a créé la Fondation Agir contre les disparitions d'enfants, abritée sous l'égide de la Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique. Cette nouvelle fondation a pour mission de promouvoir la connaissance et la recherche autour du phénomène de disparition d'enfants et notamment de sensibiliser le grand public et les professionnels afin d'en renforcer la prévention. Pour ce faire, elle accompagne des projets de recherche, des événements, outils ou dispositifs permettant de mieux faire connaître ou d'approfondir les approches ou informations nécessaires à cette prévention. Cette mission peut notamment être conduite en lien avec des organismes internationaux intervenant sur cette question, comme Missing Children Europe.

Fondation Les Enfants du Soleil

L'association Les Enfants du Soleil, qui apporte aide et assistance aux enfants en situation très difficile à Madagascar, a créé la Fondation Les Enfants du Soleil, sous l'égide de la Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique. Cette fondation a pour mission de promouvoir des objets ou actions dans le domaine de l'aide à l'enfance, en accompagnant notamment des projets qui permettront de parrainer des enfants recueillis par l'association Les Enfants du Soleil au sein de leurs villages, et d'apporter à ces enfants un toit, de la nourriture, un soutien psychologique et leur permettre d'être scolarisés et de suivre une formation professionnelle, tout en étant encadrés par des éducateurs ou parents de substitution.

Fondation Karibu Kwentu

La Fondation Karibu Kwentu, sous l'égide de la Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique, a pour mission d'accompagner des projets ou actions dans le domaine de la protection de l'enfance, en France ou sur le continent africain — notamment en République Démocratique du Congo —, sans exclure d'autres pays. La Fondation intervient notamment en appuyant l'insertion par le logement de familles sans résidence stable en région parisienne, et en appuyant le soutien ou la réinsertion des enfants des rues, des enfants de familles pauvres, des enfants dénutris, des enfants soldats, victimes de guerre ou traumatisés, des enfants issus d'un viol, des jeunes mères célibataires mineures ou jeunes majeures démunies.

Fondation Vision du Monde

L'association Vision du Monde, qui lutte pour la protection des enfants de toutes formes d'abus, d'exploitation et de négligence, a créé la Fondation Vision du Monde, sous égide de la Fondation pour l'Enfance, reconnue d'utilité publique. Le rayonnement et le soutien de cette nouvelle fondation permettront de renforcer encore plus les actions déjà menées par l'association grâce à la générosité des donateurs, et d'étendre les zones d'intervention bénéficiant de projets en faveur de l'éducation.



DES REPÈRES
POUR SE CONSTRUIRE

Fondation reconnue d'utilité publique

23 place Victor Hugo
94270 Le Kremlin-Bicêtre

01 43 90 63 10
contact@fondation-enfance.org